

SOMMAIRE

P. 2 Edito de la Secrétaire Générale de l'UDFO 52

P. 3 Edito du Secrétaire Général de la Confédération

P. 4 La vie de l'UDFO 52

P. 8 La vie de nos syndicats

P. 10 Les formations

P. 11 Les actions syndicales

P. 13 La résolution du Comité Confédéral National des 27 et 28 mars 2024

Se Syndiquer
pour agir plutôt que subir
Force Ouvrière vous accompagne
pour faire respecter vos droits



Comité de rédaction : Le Bureau de l'UD FO 52

UNION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE

4 rue Guyard

BP 90168

52005 CHAUMONT CEDEX

Tél : 03 25 03 09 51

Mail : udfo52@force-ouvriere.fr



Directrice de la Publication : Anna MOREL

N°006 – 1er Trimestre 2024

ÉDITO DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE

Mes camarades,

Voilà que s'achève déjà le premier trimestre de l'année 2024.

Ce trimestre fut marqué par plusieurs temps forts :

- Les vœux qui se sont déroulés à l'Union Départementale et aux Unions Locales de Saint-Dizier et Langres
- L'organisation de la semaine de l'adhésion et du développement du 5 au 9 février 2024 avec la venue du Secrétaire Confédéral en charge du développement et de notre Secrétaire Général de la Confédération.
- Des mobilisations dans l'Education Nationale, les 3 versants de la Fonction Publique, de nos camarades retraités et dans le privé pendant les Négociations Annuelles Obligatoires.



Et oui mes camarades, nous en sommes tous à nous battre pour notre pouvoir d'achat, pour des augmentations de salaires et pensions, pour améliorer nos conditions de travail, alors que le gouvernement annonce une coupe budgétaire de 10 milliards d'euros pour 2024 et atteindre au moins 20 milliards d'euros en 2025.

L'avenir est comme la météo actuelle : triste, maussade, sans éclaircie à l'horizon. Le gouvernement craint de voir sa note, attribuée par l'agence de notation, diminuée. Il continue donc les mesures d'austérité et décide d'annoncer entre autre une nouvelle réforme de l'assurance chômage pour 2024 après celles de 2021 et 2023. Une nouvelle attaque pour les travailleurs qui sont dans la précarité. Je ne parle même pas des attaques continues contre notre Protection Sociale et de la politique gouvernementale qui met à mal notre Service Public.

Alors bien évidemment, des négociations sont et seront en cours par nos instances nationales, mais nous, mes camarades, devons être présents au plus près des salariés et des agents de la fonction publique pour les défendre et faire valoir dans toutes nos instances leurs droits, ainsi que l'amélioration des conditions de travail. Nous avons de plus en plus d'appels et recevons régulièrement des salariés en difficultés face aux attaques des patrons (licenciements, abus sur les horaires de travail et sur les congés, ruptures conventionnelles...).

Nos représentants sont connus et reconnus au sein de nos implantations. Continuons à nous former pour aider un maximum de travailleurs et à nous développer. Continuons à communiquer pour leur montrer que notre syndicat est là pour les aider, pour faire remonter aux employeurs les difficultés et les revendications.

Nous sommes le syndicat qui apporte des solutions.

Pour les mois à venir, nous allons travailler sur la campagne :

- **des élections dans les Très Petites Entreprises.** Les salariés de ces TPE font partie de ceux qui viennent à l'Union Départementale ou appellent pour avoir des informations. Soyons présents à leurs côtés et pas seulement pour ces élections. Que chacun d'entre vous, par le biais du bouche à oreille, parle à son coiffeur(euse), les salariés de sa pharmacie, son vendeur(euse) en boulangerie... Nous allons transmettre prochainement des documents qui nous viennent des fédérations à destination de ces salariés.
- **des élections dans les Chambres d'Agriculture** en janvier 2025.

Bref, nous avons du boulot mes camarades, à nous de pousser les nuages pour revoir le soleil, et je sais que nous serons toutes et tous à la hauteur.

*Nous sommes plus forts
ensemble !*

Toute l'actualité de notre UD sur <https://52.force-ouvriere.org>

ÉDITO DU SECRÉTAIRE GENERAL DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE-OUVRIERE – FRÉDÉRIC SOUILLOT



L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

FO

LES VA-T'EN-GUERRE DU SOCIAL

Nous célébrons cette année les 80 ans du programme du Conseil national de la Résistance, qui est le fondement de notre modèle social. Créée en 1945, la Sécurité sociale obligatoire en est directement issue. Elle n'a jamais cessé de démontrer son efficacité : concernant la prise en charge des risques sociaux d'abord, offrant un haut niveau de protection sociale à l'ensemble de la population, son rôle indispensable d'amortisseur des crises – encore démontré en 2008 lors de la crise financière ou en 2020 pendant la pandémie de Covid –, ou sa capacité à pouvoir évoluer et prendre en charge de nouveaux risques, comme le vieillissement de la population, la dépendance ou les maladies chroniques...

Depuis près de quatre-vingts ans, elle a toujours été l'objet de débats. Encore la semaine dernière, à l'occasion d'une table ronde organisée au CESE par la Confédération européenne des syndicats, on m'a demandé si notre système de sécurité sociale était dépassé.

Les plus libéraux y voient une contrainte, voire une atteinte à la liberté individuelle. Sur le plan économique, ils y voient aussi un coût pénalisant la compétitivité. Mais ils oublient, ce faisant, qu'il n'y a guère de liberté individuelle sans droits collectifs et que, au-delà de ses dépenses, la Sécurité sociale est avant tout porteuse de développement et d'activité économiques.

FO a toujours été attachée à ce modèle. Elle n'a jamais cessé d'agir pour le préserver et continuer à le développer. La pandémie de COVID-19 a prouvé la solidité et la pertinence du modèle français de protection sociale. Loin d'être dépassé, il a montré qu'il est parfaitement adapté aux défis contemporains.

Mais il est attaqué depuis ses origines – sur son caractère obligatoire, sa gouvernance, sur ses sources de financement, sur les missions qui lui sont confiées ou retirées, sur les dépenses qui lui sont imputées de manière induue. Le modèle de la Sécurité sociale résiste encore, mais les différentes contre-réformes qui se sont succédé depuis une trentaine d'années conduisent à affaiblir son rôle d'atténuation des inégalités et de rempart contre la pauvreté.

Pour Force Ouvrière, il est de notre devoir de défendre notre modèle social

Encore une fois, les va-t'en-guerre du social reviennent en force dans le débat public. Prescriptions de médicaments, indemnités journalières, affections de longue durée sont autant de pistes régulièrement évoquées pour réaliser des économies sur

les dépenses de santé... Quasiment un an après la réforme des retraites qui a reculé l'âge légal de départ à la retraite et allongé la durée de cotisation, les demandeurs d'emploi sont dans le viseur du gouvernement.

La semaine dernière, nous avons cosigné – les numéros un des cinq organisations syndicales représentatives – une tribune dans *Le Monde* pour demander au gouvernement de cesser de taper sur les chômeurs! Notre modèle social serait un frein au retour au plein emploi. L'objectif est de rendre les demandeurs d'emploi responsables de leur chômage en lieu et place de l'entreprise et de l'État, et de baisser l'indemnisation, tant dans son montant que dans la durée de versement de l'allocation chômage – on évoque désormais douze mois!

Pour Force Ouvrière, il est de notre devoir de défendre notre modèle social au service des travailleurs et de leurs familles. À l'occasion des 80 ans du programme du CNR et de la mise en place de l'une des plus belles réalisations sociales, nous avons à cœur de porter nos revendications pour défendre et pérenniser notre modèle social.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

LA VIE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE

Date des réunions de ses Instances

	JANVIER	FEVRIER	MARS
Commission Exécutive		19	
Bureau	8	12	
Comm. Conciliation			
Comm. Contrôle			

Les Vœux de l'UD et des UL :

Les camarades ont eu le plaisir de se retrouver à l'occasion des vœux présentés par la Secrétaire Générale. Ce moment de camaraderie est toujours apprécié par les militants. Des camarades se sont même déplacés du Nord vers le Sud du département et vice-versa afin de partager ces moments avec des camarades qu'ils voient peu. Merci à tous pour ces moments fraternels.

A l'Union Départementale le 8 janvier 2024



A l'Union Locale de Saint-Dizier le 12 janvier 2024 (après la tenue de l'Assemblée Générale)



A l'Union Locale de Langres le 22 janvier 2024 (après la tenue de l'Assemblée Générale)



LA VIE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE (suite)

La Semaine du développement et de l'adhésion : du 5 au 9 février 2024

Nous avons invité à cette occasion :

- le Secrétaire Confédéral en charge du Développement Pascal LAGRUE (accompagné de Régis et Vincent) pour animer, avec notre Commission Développement, la journée du 6 février. Cela a été l'occasion de faire le bilan sur les actions et formations 2023, mais aussi de réveiller les consciences de nos militants et d'échanger sur ce qu'est le syndicalisme, comment il est perçu, faire un point sur nos pratiques et nous faire évoluer.
- Le Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, Frédéric SOUILLOT, pour clôturer notre semaine le 9 février. Les camarades de Langres ont activement travaillé à l'organisation de cette journée : visite du Centre Technique Municipal de Langres le matin et une Réunion d'Information Mensuelle pour les agents de la Fonction Publique Territoriale l'après-midi.

Les autres journées ont été ponctuées par la distribution de tracts à Chaumont et Langres, mais aussi dans certaines entreprises du privé et établissements/administrations de la Fonction Publique.

Un tract avait été préparé par la Commission Développement pour cette action spécifique.

Ces 2 journées furent une grande réussite et ont permis à notre organisation de mettre en lumière nos actions.

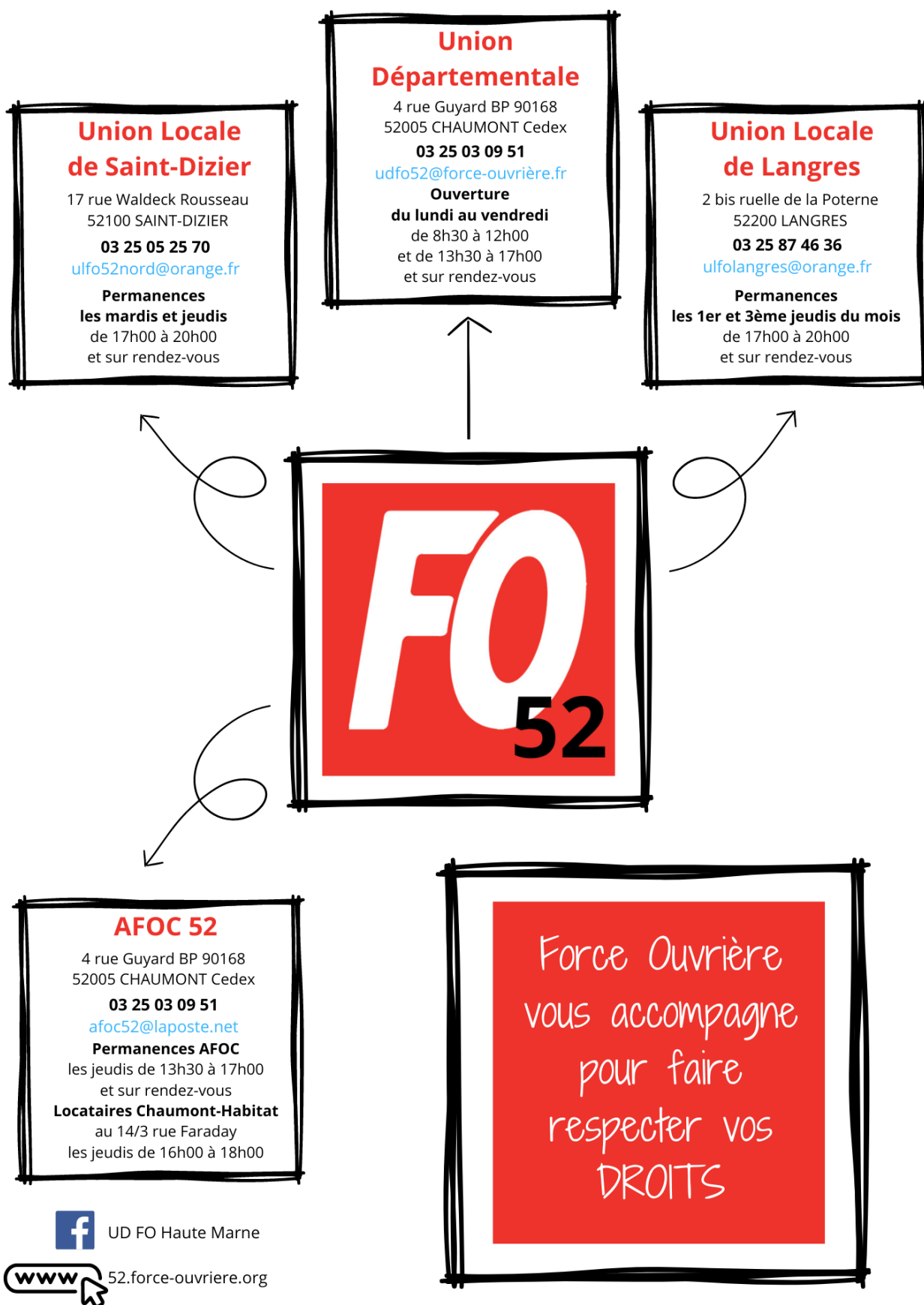


FO 52 **Rappel**

N'oubliez pas que c'est votre présence sur le terrain qui vous permettra de vous développer et de pouvoir apporter votre aide aux salariés et agents

OK

LA VIE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE (suite)





La Macif de nouveau élue **Marque Préférée** **des Français.**

Merci à :
Iona, Félix, Sandra, Kourréa,
Jacques, Mehdi, Tristan,
Thibault, Valérie, Clara,
Guillaume... et **vous!**




La Macif,
c'est **vous.**

*Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1005 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

LA VIE DE NOS SYNDICATS

Dans le Privé, vous trouverez ci-dessous les résultats des dernières élections professionnelles :

Entreprises	Fédération	Représentativité
EUROFENCE	BTP	83,33 % 

Nous arrivons au terme du cycle électoral dans le privé. Au niveau de nos implantations, il ne nous reste des élections que dans une entreprise. Reste quand même pour nous la possibilité de déposer des listes dans de nouveaux établissements et nous ne nous priverons pas si l'occasion se présente.

Tenue des Assemblées Générales de nos syndicats :

Je vous rappelle que statutairement, tous les syndicats doivent tenir **une Assemblée Générale annuelle** et ils doivent y inviter la/le Secrétaire Général(e) de l'Union Départementale et de la Fédération.

Pour ce dernier trimestre, les Assemblées Générales suivantes ont été tenues :

- **EHPAD de Fays Billot** le 8 janvier 2024
 - o **Secrétaire du syndicat** : Emilie GOMEZ
- **YANMAR** le 9 janvier 2024
 - o **Secrétaire du syndicat** : Nicolas KITYNSKY
- **UL de Saint-Dizier** le 12 janvier 2024
 - o **Secrétaire de l'UL** : Gérôme SERGENT
- **UL de Langres** le 22 janvier 2024
 - o **Secrétaire de l'UL** : Yann GRISVAL
- **CHHM** le 23 janvier 2024
 - o **Secrétaire du syndicat** : Sandrine BAUDART
- **MIKO** le 30 janvier 2024
 - o **Secrétaire du syndicat** : Christophe SYLVESTRE
- **SDAS FO 52** le 2 février 2024
 - o **Secrétaire du syndicat** : Elodie DANTAL
- **Centre Hospitalier de Chaumont** le 8 février 2024
 - o **Secrétaire du syndicat** : Cécile DROUHIN
- **BA 113** le 15 février 2024
 - o **Secrétaire du syndicat** : Hélène MAHALIN
- **STOROPACK** le 22 février 2024
 - o **Secrétaire du syndicat** : Thierry BIOU
- **MSA** le 14 mars 2024
 - o **Secrétaire du syndicat** : Nicolas PIELTIN

LA VIE DE NOS SYNDICATS (suite)

- FOYER MONTECLAIR le 18 mars 2024
 - o Secrétaire du syndicat : Marianne PRETOT
- FREUDENBERG le 22 Mars 2024
 - o Secrétaire du Syndicat : Nadine MUSSOT



Comment mieux prendre soin de la santé mentale des salariés ?

Depuis la crise sanitaire, les problèmes de santé mentale des salariés ne font malheureusement qu'augmenter avec des conséquences importantes sur la performance des entreprises, mais aussi sur l'absentéisme et le turn-over. Le Groupe VYV vous propose des solutions pour mieux prendre soin de la santé mentale des salariés.

Santé mentale et entreprise

La santé mentale est une composante essentielle de la santé et représente bien plus que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux. Selon l'OMS, la santé mentale est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté. Elle est déterminée par de nombreux facteurs : socio-économiques, biologiques et environnementaux, dont l'environnement de travail. Il appartient à l'entreprise de prendre soin de la santé mentale de ses collaborateurs. En effet, l'article L.4121-1 du Code du travail le précise : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Une détresse psychologique importante

La détresse psychologique des salariés reste élevée, selon les résultats du baromètre T10 réalisé en juin 2022 par OpinionWay, 41 % des salariés interrogés se déclarent en détresse psychologique, dont 14 % en détresse psychologique élevée.

Les populations les plus exposées aux problèmes psychologiques sont les jeunes âgés de moins de 29 ans (59 %), les femmes (46 %), les télétravailleurs (45 %) et les managers (43 %). Par ailleurs, le taux de burn-out reste très inquiétant (34 %), tout comme celui de burn-out sévère (13 %).

Agir sur les conditions de travail

Au-delà des avantages, de la rémunération et des aides financières, il s'agit plutôt de créer en interne une culture d'entreprise plus inclusive et plus solidaire. En mettant en place par exemple des espaces d'expression libre, des audits ou des enquêtes régulières pour prendre le pouls du terrain et en autorisant les salariés à exposer leurs faiblesses. Il est également pertinent d'encourager la participation et la prise de décision, de mettre en place des pratiques de résolution de conflits, de former les managers à un management plus humain ou encore d'encourager l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Des solutions pour accompagner les entreprises et les salariés

Le Groupe VYV et ses entités proposent de nombreuses solutions pour améliorer la qualité de vie au travail ainsi que la santé mentale des salariés, et limiter les risques psychosociaux :

- un diagnostic complet et concret pour mesurer et maximiser l'énergie des salariés ;
- des espaces d'accueil ou des plateformes téléphoniques pour écouter, soutenir et accompagner les salariés ;
- des rendez-vous prévention santé ;
- des webinaires ;
- des structures dédiées à la santé mentale ;
- des solutions de téléconsultation ;
- la solution Sport en entreprise, élaborée en partenariat avec la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GRUPE
vyv

Pour une santé accessible à tous

LES FORMATIONS

Découverte FO : du 15 au 19 janvier 2024

Voilà une première session qui a conquis les stagiaires. Ils ont pu participer à ces cinq jours de formation, malgré la neige et le verglas... avec assiduité, ils ont découvert le fonctionnement de FO, nos valeurs, d'où l'on vient... Une belle camaraderie s'est installée entre eux. Ils ont la volonté de participer aux prochaines formations proposées par le CFMS, mais aussi participer aux journées à thème proposées par l'Union Départementale, ainsi qu'à son Assemblée Générale.

Nous avons accueilli l'animateur Hakim pour la première fois en Haute-Marne et nous serons ravis de l'accueillir à nouveau pour une prochaine session.



CONNAITRE SES DROITS NIVEAU 1



Connaître ses droits niveau 1 : du 19 au 21 mars 2024

Katia est venue une nouvelle fois à la rencontre de nos stagiaires afin de les initier entre autre à la recherche dans le code du travail, dans les conventions collectives, connaître les règles de la représentativité...

Connaître ses droits est la base essentielle afin de faire valoir ses propres droits, mais aussi aider par la suite nos adhérents.

Tous veulent participer à la formation niveau 2, il ne reste plus qu'à l'Union Départementale à programmer cette session en 2025.

Handicap : 25 mars 2024

Notre référent handicap de l'Union Départementale, Laurent LE SOLLEU, a de nouveau animé une journée pour nos adhérents sur le thème de l'Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP). Cette journée est dense en informations et il nous faut travailler à son développement sur 2 journées. Il reste disponible sur rendez-vous pour évoquer vos situations personnelles si besoin. Contactez l'UD pour prendre rendez-vous.



PROCHAINES SESSIONS

Découverte FO : du 1^{er} au 5 juillet 2024 ou du 16 au 20 septembre 2024

Handicap : le 30 septembre 2024

Fonctionnement et communication du syndicat : du 14 au 18 octobre 2024

Je négocie : du 5 au 7 novembre 2024

LES ACTIONS SYNDICALES

Groupement Départemental - Branche Santé :

Le 26 janvier 2024, les représentants du GD Santé ont tenu une conférence de presse à l'Union Départementale afin de dénoncer les conditions de travail dans les hôpitaux et EHPAD en Haute-Marne :

- Manque d'effectifs et d'effectifs qualifiés,
- Attractivité des salaires,
- Missions dégradées au quotidien auprès des patients...

Mobilisation le 1^{er} Février 2024 dans l'Education Nationale :

Conditions de travail dégradées, destruction du lycée professionnel au profit de l'apprentissage, insuffisance des niveaux de salaires, suppression de postes, surcharge des effectifs des classes, contre « le choc des savoir », telles étaient les revendications de l'intersyndicale et notre représentante Léopoldine BUSOLINI avait appelé les camarades FO à y participer.

Mobilisation du 19 Mars 2024 dans la Fonction Publique :



Une centaine de personnes étaient présentes devant la Préfecture.

Je tiens à remercier les camarades du privé et nos camarades retraités qui sont venus en soutien des agents de la Fonction Publique.

Nous savons que ça grogne dans les administrations, établissements hospitaliers, collectivités... Continuons le travail de terrain ! Nos représentants négocieront encore au niveau national sur le volet salaire, pouvoir d'achat... Mais nous, VOUS mes camarades, continuez à revendiquer et obtenir de nouveaux droits sur les conditions de travail, l'emploi d'agents sous statut de la FP... !!!

FO est là et bien là.

Première Organisation Syndicale en Haute-Marne dans les 3 versants de la Fonction Publique.



LES ACTIONS SYNDICALES (Suite)

Mobilisation des retraités : le mardi 26 mars 2024

Nos camarades retraités se sont mobilisés devant l'hôtel de ville, puis sous le marché couvert (à pied, avec une canne, un déambulateur ou un tracteur) afin de faire entendre leurs revendications.

Le même combat pour toutes et tous : une augmentation du pouvoir d'achat qui passe par une augmentation des pensions !

Ils ont tenu à rappeler à notre Président de la République la promesse qu'il avait faite en 2017 : « *Dans les 5 ans qui viennent, je ne touche pas à la retraite de celles et ceux qui sont aujourd'hui des retraités. Leur retraite sera préservée, il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat, c'est essentiel* ».

Les faits : inflation à 17 % depuis 2017 et des décisions politiques de gel des pensions ou de revalorisation inférieure à l'inflation qui ont limité l'augmentation des pension à 7,9 %.

Merci aux camarades du public et du privé qui sont venus soutenir nos retraités lors de cette action.



Débrayage chez DOM METALUX :

Le 29 Mars 2024 à 8h10 :

⚠️ Débrayage en cours ⚠️ chez DOM METALUX à Saint-Dizier.

Salariés en colère, fatigués, démotivés !!!

Les NAO sont en cours et pour construire le rapport de force face à une direction sourde, les salariés ont décidé de débrayer.

(prime d'assiduité, conditions de travail, valorisation des compétences, soutien aux salariés sous pression, défense du droit de grève...).

L'UD FO de Haute-Marne soutient les camarades et salariés de cette entreprise



MIKO :

Notre camarade Christophe SYLVESTRE est intervenu dans la presse (La Voix de la Haute-Marne - article du 29 mars 2024) afin de donner son point de vue suite à l'annonce d'UNILEVER de se séparer de la branche « crème glacée » :

« La crème glacée, ça fluctue, ils en veulent toujours plus, ils pressent le citron, mais ce n'est pas pour ça que Miko va fermer dans 6 mois ou un an ».

Le syndicat FO est présent au Comité Européen, notre Organisation suit de très près la situation et notre camarade est en contact avec notre représentant européen.



La Résolution Comité Confédéral National des 27 et 28 Mars 2024



La Résolution du CCN de Mars 2024 qui est la feuille de route de notre Confédération pour les 6 prochains mois.

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 27 & 28 MARS 2024 À CHALON-SUR-SAÔNE

Réuni à Chalon sur Saône les 27 et 28 mars 2024, le Comité Confédéral National Force Ouvrière s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXVème Congrès confédéral de juin 2022 à Rouen.

Le CCN souligne qu'il nous revient de nous organiser et d'agir pour convaincre le plus grand nombre de travailleurs de rejoindre les syndicats FO, accroître le nombre de nos implantations et de nos adhérents, renforcer notre efficacité dans les élections des représentants du personnel pour gagner sur nos revendications. En particulier, la jeunesse doit être une des priorités de la confédération afin de créer une véritable dynamique dès l'entrée des jeunes dans le monde du travail et les amener à rejoindre FO pour la défense de leurs droits et leurs projets d'avenir.

Le CCN condamne les propos du président de la République sur sa volonté d'engager l'armée française en Ukraine et sa volonté de mettre en place une politique d'économie de guerre impactant l'ensemble des ministères et la Fonction publique. Dans le même temps, le gouvernement n'augmente pas les rémunérations des fonctionnaires et agents publics leur causant des pertes de pouvoir d'achat depuis plusieurs années. Le CCN condamne toutes les guerres ainsi que toutes les répressions contre les droits des travailleurs. Le CCN, conformément aux traditions les plus fortes de notre confédération, se tient aux côtés des travailleurs russes et ukrainiens qui perdent la vie tous les jours au front. Le CCN ne se tient pas du côté de ceux qui les envoient à la guerre et qui remettent en cause leurs libertés, en particulier celle d'avoir des syndicats libres et indépendants, ni de ceux qui alimentent la surenchère de livraison d'armes. C'est le sens de notre participation aux convois humanitaires initiés par la CSI. Le CCN rappelle que la revendication « PAIN, PAIX et LIBERTE » est plus que jamais d'actualité. Dès le lendemain des attentats du 7 octobre, la confédération a exprimé son émotion et sa condamnation de tels actes. FO appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza et en Ukraine comme partout dans le monde. Les bombardements doivent cesser contre une population désarmée vouée à la mort, à la famine et aux épidémies. Force Ouvrière s'inscrit dans la réprobation qui devient générale partout dans le monde et en particulier dans les syndicats.

Le CCN réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats partout où des conflits existent et affirme son soutien à l'égard de toutes et tous qui militent pour un retour à la paix. FO exige la libération des otages et des prisonniers politiques partout dans le monde.

Fidèle à ses principes, le CCN confirme que la confédération FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des élections européennes à venir. Indépendance ne signifiant pas apolitisme, FO ne saurait être indifférente aux débats économiques et sociaux. Le CCN réaffirme son refus d'opposer les travailleurs immigrés aux autres salariés. Le racisme, l'antisémitisme, les discriminations de race, de religion, de sexe, ne servent qu'à ceux qui veulent diviser la classe ouvrière. A l'occasion des élections



européennes, FO porte à travers un cahier revendicatif ses principales revendications pour renouer avec l'Europe des travailleurs qui condamne entre autres la réforme de la gouvernance économique de l'Union Européenne et le Pacte budgétaire européen. Soucieuse de son indépendance et faisant la différence entre unité et unicité, FO refusera toutes opérations politiciennes à cette occasion.

Le CCN condamne la politique d'austérité menée par l'exécutif et les coupes budgétaires décidées pour cette année. Cette politique contribue à stigmatiser les agents publics considérés comme une variable d'ajustement sans tenir compte des besoins de fonctionnement des services publics. Elles s'inscrivent dans la logique de la remise en cause du modèle social français. FO rappelle que développer l'emploi pérenne, celui des seniors et augmenter les salaires permettrait d'apporter des recettes supplémentaires au système de retraites. Le CCN demande l'abrogation de la contre-réforme des retraites synonyme de régression sociale, qui a reculé l'âge de départ et allongé la durée de cotisation. Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique, dès que les conditions seront réunies, le retour au départ à la retraite à 60 ans.

Avec près de 80 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales, le déficit public annoncé n'est pas celui des salariés mais conséquence des politiques du gouvernement. Il ne doit pas toucher notamment à l'école, aux hôpitaux, à la culture, à la sécurité sociale, aux droits des salariés. Le CCN demande la compensation des exonérations de cotisations sociales à l'euro près.

Le CCN s'oppose à toute remise en cause des droits aux allocations chômage, le CCN condamne les dernières annonces du Premier ministre et affiche sa détermination à empêcher toute remise en cause des droits des chômeurs. Dans ce cadre, le CCN exige l'abrogation de toutes les mesures imposées par le gouvernement au mépris du paritarisme au travers des réformes de 2021 et de 2023.

A l'approche des jeux olympiques et paralympiques, le CCN dénonce la remise en cause des droits fondamentaux des travailleurs en termes de mobilité, de droits aux congés et de temps de travail. Il demande que l'effort pour l'organisation de ces jeux s'accompagne de compensations salariales supplémentaires et condamne ceux qui visent à utiliser cette manifestation emblématique pour remettre en cause les acquis ouvriers. FO se tiendra aux côtés des salariés et des agents publics, légitimes à se défendre par leurs moyens traditionnels malgré ceux qui estiment devoir leur faire accepter ces remises en cause. Pour FO, pas de trêve. FO combattra toute remise en cause du droit de grève.

Alors que les profits et les dividendes battent tous les records, le CCN réaffirme la revendication première : l'augmentation générale des salaires, du point d'indice et des pensions, allocations, minima sociaux, bourses étudiantes a minima à la hauteur de l'inflation. Le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi mais la clé d'une reprise économique pour le progrès social et du financement de notre protection sociale au sens large et de son équilibre. Le CCN revendique une hausse du SMIC ainsi que le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires. Le CCN s'oppose à toute éventuelle remise en cause de l'indexation du SMIC sur l'inflation.

Le CCN revendique la mise en place d'une conditionnalité des exonérations de cotisations afin d'imposer de véritables négociations sur les salaires au niveau des branches professionnelles. Il réaffirme que toutes les aides publiques aux entreprises, directes ou indirectes, doivent être conditionnées au maintien et à la création d'emplois et l'augmentation des salaires, aux investissements, aux relocalisations ou encore à l'interdiction de licenciements. Le CCN rejette les



exonérations de cotisations qui mettent à mal le financement de la protection sociale. En outre, le CCN revendique une vraie répartition des richesses notamment par une plus forte taxation des profits et une réforme fiscale, redonnant toute sa place à l'impôt sur le revenu progressif pour plus de justice sociale.

Le CCN réaffirme son attachement à la négociation collective, au sens de l'article L1 du code du travail, ainsi qu'à la pratique contractuelle et conventionnelle. Il dénonce les projets de simplification du gouvernement et s'opposera à toute nouvelle contre-réforme du droit du travail qui attaquerait le rôle des branches. Le CCN rappelle sa revendication de rétablissement de la hiérarchie des normes entre les niveaux de négociation. Face à la recrudescence des accidents du travail (25% en plus) depuis la disparition des CHSCT, à la multiplication des accidents et risques technologiques, FO revendique le retour des CHSCT et leurs prérogatives. Le CCN condamne les velléités destructrices d'une organisation patronale qui porte 80 propositions dont la fin du monopole syndical au premier tour des élections professionnelles. Le CCN s'oppose à toute nouvelle restriction/diminution de la représentation des salariés dans les entreprises, de leur droit de s'organiser librement dans des syndicats et de désigner leurs représentants.

Le CCN condamne les projets de contre-réformes sur le logement et toute atteinte à sa gestion paritaire. Pour FO, l'accès à un logement abordable et de qualité est une revendication majeure qu'il convient de porter auprès de tous. Le CCN revendique l'application de l'APL dans l'ensemble des outre-mer.

FO revendique une véritable politique de l'emploi, sociale et juste ! Le CCN rappelle que les pénuries de main d'œuvre ne sont pas du fait des demandeurs d'emploi mais résultent du manque d'attractivité des métiers : pénibilité, conditions de travail difficiles, rémunérations trop basses, difficultés de mobilités géographiques et professionnelles, accès au logement... Pour FO, le CDI à temps plein doit être la norme qui régit les relations contractuelles entre le(s) salarié(s) et leur employeur dans le secteur privé. Le CCN estime qu'une réelle politique de l'emploi ne peut être crédible, notamment pour le secteur privé, sans véritable volonté industrielle. Le CCN appelle à une réindustrialisation significative de notre pays.

Alors que les interlocuteurs sociaux se trouvent au cœur d'une négociation nationale interprofessionnelle, le CCN dénonce les récentes annonces gouvernementales sur la formation professionnelle, notamment l'instauration d'un ticket modérateur qui conduirait au détournement du CPF au détriment des salariés les moins qualifiés. Le CCN revendique la création d'un véritable droit à la reconversion professionnelle ainsi que le renforcement des outils de formation et des obligations de l'employeur.

Le CCN exige l'abrogation de la réforme dite « plein emploi », qui impose aux allocataires de réaliser 15h minimum d'activité hebdomadaire pour percevoir le RSA. Il s'oppose à la suppression de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

Le CCN réaffirme son opposition à une étatisation de la protection sociale collective, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima. Il rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé. Seul ce modèle permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance.



En défense de l'école publique, le CCN revendique le retrait de la contre-réforme dite « choc des savoirs » et l'abrogation de l'arrêté mettant en place les groupes de niveaux au collège.

Le CCN souligne le travail et l'engagement des adhérents et militants FO qui ont permis d'obtenir de bons résultats dans le public comme dans le privé. Le CCN appelle à rester mobilisé pour la réussite des élections professionnelles dans les TPE et dans les chambres d'agriculture. Le CCN compte sur l'ensemble de ses structures pour gagner ces élections et accroître notre représentativité.

Le CCN soutient l'ensemble des actions, mobilisations et grèves des structures FO qui se battent pour faire aboutir leurs revendications sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail et les droits collectifs, dans le secteur public comme dans le privé. Le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face à la volonté des pouvoirs publics et du patronat lorsqu'ils décident la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines.

Force Ouvrière est prête à l'action commune sur ses revendications. Dès à présent, le CCN appelle à l'organisation d'assemblées générales dans les entreprises et administrations pour discuter des moyens d'action afin de porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité. Dans ce cadre, le CCN donne mandat à la commission exécutive et au bureau confédéral pour prendre toutes initiatives.

Adoptée à l'unanimité moins une voix

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00

<http://www.force-ouvriere.fr>